

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 6 Octobre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de L'ESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 30 Septembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

M	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
M.	CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M	MICHELON	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>
M.	SETTIER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, BOUDEAU Conseillères M<sup>ales</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Joël CAZAUBON

**250 - OBJET** : Acquisition d'une parcelle Crs du Maréchal Leclerc

M. le Maire indique à l'assemblée que la commune a sollicité la société SUEZ EAU FRANCE pour l'acquisition de la parcelle sise 27 Crs du Maréchal Leclerc, précédemment occupée par la Sté Lyonnaise des Eaux. Cette parcelle, cadastrée BP 271 juxte la station de forage du Pradal et présente un intérêt certain pour la Régie des Eaux de la ville.

En effet, la station de traitement nécessitera des travaux dans les années à venir, et ce terrain permettrait la création d'une nouvelle usine, à l'arrière de l'existante. D'une superficie de 1 282 m<sup>2</sup>, ce bien comprend un bâtiment à usage de bureaux pour 114 m<sup>2</sup> et un garage de 43 m<sup>2</sup> avec un accès direct par le Crs du Maréchal Leclerc.

Par courrier du 16 Août dernier, l'agence SUEZ de Nouvelle Aquitaine nous a fait connaître son accord sur le prix proposé à hauteur de **85 000 €** net vendeur.

L'ensemble des frais afférents sera à la charge de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 de l'eau. La rédaction des actes sera confiée à Maître Caroline PRISSE notaire à Vendays Montalivet.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ L'acquisition de la parcelle BP 271 sise 27 Crs du Maréchal Leclerc propriété de la société SUEZ EAU FRANCE d'une surface de 1 282 m<sup>2</sup> au prix de **85 000 €**,
- ☞ Que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à Maître Caroline PRISSE notaire à Vendays Montalivet,
- ☞ Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP annexe de l'eau 2023,
- ☞ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409- 20221006-250-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 18/10/2022